

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 juin 2025, a adopté le règlement décrit ci-dessous :

**1447-2025 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, DE FAÇON À MODIFIER DIVERS ARTICLES ET LES ANNEXES B, G, V2 ET V3**

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation pour la modification de la limite de vitesse, interdiction de s'immobiliser ou de stationner et céder le passage sur différentes voies de circulation de la municipalité.

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [Assemblées-municipales](#), ou le règlement codifié : [Règlement SQ-900-01](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 6 juin 2025.

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

---

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 6 juin 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 6 juin 2025.

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe